

Volume 21 de la série de livres de la TIR publié : « Pratique judiciaire suisse en matière de protection des animaux 2019 »

Tier im Recht (TIR ; fondation pour l'animal en droit) a le plaisir d'annoncer la troisième publication de sa série de livres « Schriften zum Tier im Recht » (publications sur l'animal en droit) cette année. L'œuvre «Schweizer Tierschutzstrafpraxis 2019» (pratique judiciaire suisse en matière de protection des animaux 2019), rédigé par les avocats TIR Bianca Körner, Christine Künzli, Katerina Stoykova et Vanessa Gerritsen, est consacré aux développements et tendances en matière d'application des dispositions pénales du droit de la protection des animaux. Une attention particulière a été accordée aux dispositions relatives à la protection des moutons.

23.07.2021

Tier im Recht (TIR ; fondation pour l'animal en droit) tient à jour une base de données de toutes les décisions pénales suisses en matière de protection des animaux communiquées à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) depuis 1981. Chaque année, TIR analyse en détail les affaires de l'année précédente et présente les résultats dans un rapport complet sur les développements et les tendances de la pratique judiciaire suisse en matière de protection des animaux. Cette étude approfondie a été publiée dans le volume 21 des « Schriften zum Tier im Recht ».

Les avocates TIR de longue date Bianca Körner, Christine Künzli, Katerina Stoykova et Vanessa Gerritsen montrent dans leur œuvre de 229 pages que l'application du droit pénal de la protection des animaux dans toute la Suisse s'est notablement améliorée au cours des vingt dernières années et que les infractions contre les animaux font l'objet d'enquêtes et de sanctions de plus en plus fréquentes. Néanmoins, il reste un besoin considérable d'action dans la mise en œuvre du droit pénal de la protection des animaux.

Dans le cadre de l'étude du matériel de cas de 2019, les dispositions sur la protection des moutons ont été examinées de plus près. Un accent particulier a été mis sur la protection contre les intempéries et sur la pratique judiciaire relative aux infractions liées à la protection des animaux qui ont été commises contre les moutons. Il s'est avéré que les besoins des moutons sont souvent sous-estimés car ils sont considérés comme robustes et peu exigeants. Même les restrictions considérables du bien-être des de ces animaux, qui souffrent en silence, sont souvent reconnues à peine ou très tard. Même dans le cadre d'une détention en plein air, qui est en principe respectueuse des animaux, les moutons et les agneaux sont parfois privés d'une protection adéquate contre les intempéries.

Les dispositions légales sont interprétées de manière restrictive par les autorités, de sorte que les détenteurs d'animaux ne doivent actuellement intervenir que si le bien-être des animaux est déjà compromis. Des preuves scientifiques montrent que les moutons – s'ils ont le choix – sont heureux de chercher un abri lorsque les conditions sont défavorables. Une protection permanente contre les intempéries pendant toute l'année qui permet aux animaux de choisir où ils veulent rester, serait une mesure appropriée et acceptable pour assurer préventivement le bien-être des animaux.

De plus, la législation actuelle autorise une réduction de la fréquence des contrôles des moutons estivés par leurs propriétaires, bien qu'on estime que plus de 4000 moutons meurent ou doivent être tués chaque année dans la zone d'estivage en raison de blessures ou de maladies, et qu'il serait donc urgent d'augmenter les contrôles.

L'analyse du matériel pénal a ensuite montré qu'il y avait plus de procédures pénales menées pour des infractions liées à la protection des animaux commises contre des moutons que pour des infractions concernant des bovins ou des porcs. Toutefois, la sanction de ces infractions était toujours extrêmement légère. En outre, pas une seule affaire pénale a sanctionné la surveillance inadéquate des moutons estivés. Il est également remarquable que les cas de manque de protection contre les intempéries pendant la saison froide aient toujours été qualifiés de contraventions plutôt que de mauvais traitements infligés aux animaux.

Le nouveau volume 21 de « Schriften zum Tier im Recht » est disponible en allemand pour 69,- francs suisses dans les librairies ou directement dans le [TIR-Shop](#).